

# Le dépôt d'une œuvre



## Pourquoi ?

- Le dépôt est une **mesure de protection** qui permet à l'auteur ou l'autrice d'obtenir une date certaine de la création de son œuvre.
- Le dépôt est la **preuve de paternité** de l'œuvre.

## Pour qui ?

Le dépôt est **ouvert à tou·tes** les auteurs et autrices, membres ou non de la SACD.

## Quand ?

Le dépôt est préconisé à chaque auteur ou autrice, **préalablement à toute démarche en vue de la communication de son œuvre** au public et à toute personne susceptible de l'exploiter (producteur, programmeur...).

## Attention !

Le dépôt ne constitue **ni une adhésion** à la SACD **ni une déclaration** d'œuvre pour toucher ses droits !

## Comment ?

Pour déposer une œuvre, le plus facile est de le faire sur la plateforme dédiée **e-dpo**. e-dpo permet de protéger les œuvres sous format numérique. Il s'agit d'un dépôt à valeur légale (internationalement) dans un environnement totalement sécurisé et très simple à utiliser.

➔ [www.e-dpo.com](http://www.e-dpo.com)

Le **temps de garde du dépôt** est de **cinq ans renouvelable** sur e-dpo.

## Combien ?

### Sur e-dpo

Le montant du dépôt dépend de la durée de protection : 15 € pour 5 ans (et 10 € pour un renouvellement de 5 ans), 40 € pour 20 ans et 80 € pour 50 ans. Un forfait à 35 € valable 3 ans pour 3 dépôts avec 5 ans de protection, est aussi proposé.

Info auprès d'Annelies De Vos : [adevos@sacd.be](mailto:adevos@sacd.be)

[www.sacd.be](http://www.sacd.be)